



DÉLIBÉRATION N°2024-031 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB), TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB), TAXE D'HABITATION (TH)

Le 10 avril 2024, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 4 avril 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	11

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Stéphane MÉREL
 Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Jean-François GAUTIER
 Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON
 Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
 M. Erwan TANNNEAU - M. André THIBAUDEAU

Excusés :

M. Philippe ROUAUD (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
 Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
 M. Christian BURLLOT (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)
 Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
 M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
 Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
 M. Sébastien COIRRE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
 Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
 M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
 M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)
 Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Il est proposé de modifier ainsi les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de la taxe d'habitation (TH) :

	2023	2024
Taux de taxe foncière (bâti)	39.76%	41.75 %
Taux de taxe foncière (non bâti)	44.85%	47.09 %
Taux de taxe d'habitation	17.38%	18.25 %

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux ;

VU l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2024 ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41.75 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	47.09 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	18.25 %

- > D'autoriser Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024
- De la publication ou notification le : 12/04/2024

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.